

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
MM. Garrigue, Cuq, Gorges, Villain et Wojciechowski

ARTICLE 2
(*Rapport annexé*)

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« L'ambition »,

les mots :

« La défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence à l'ambition européenne, à laquelle nous souscrivons, figure déjà dans l'intitulé du 1.2. Mais il ne peut y avoir d'ambition européenne sans une Défense européenne qui est malheureusement la grande absente de ce projet de loi de programmation militaire.